

La prévention des accidents du travail et des troubles musculo-squelettiques chez les salariés dans un environnement industriel : 5' de mobilité quotidienne, une solution ?

L. Tarin^{1,2}, Y. Prigent², L. Dubertrand³, S. Garnier¹

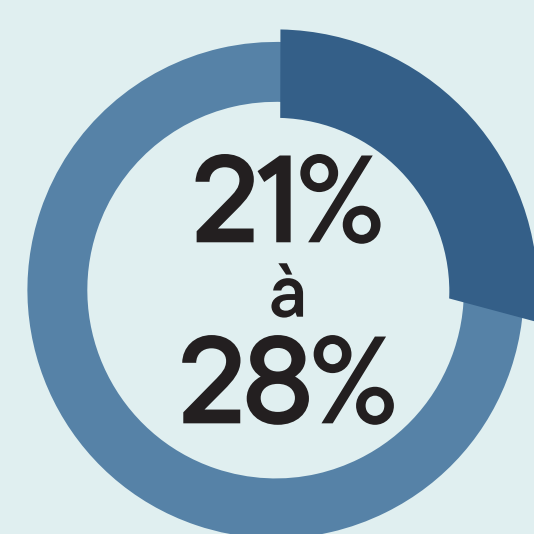
¹Faculté des Sports et du Mouvement Humain, CRESCO EA 7419, Université P. Sabatier, Toulouse, France

²Panakeia SAS, Eaunes, France

³Faculté des Sports et du Mouvement Humain, Université P. Sabatier, Toulouse, France

INTRODUCTION

Le nombre de salariés souffrant de troubles musculo-squelettiques est un problème de santé majeur pour les salariés comme pour la société¹.



de jours d'absentéisme des salariés en lien avec les TMS

Les protocoles d'activités physiques préventives contribuent à réduire les TMS chez les salariés².

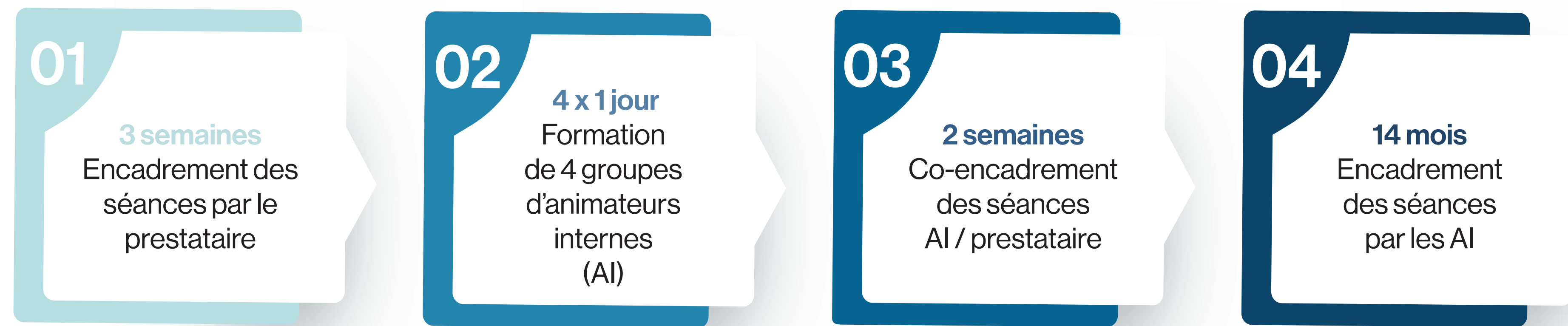
La nature du protocole, sa mise en place, son acceptabilité et l'engagement des salariés³ dans le protocole sont des déterminants essentiels de l'efficacité du programme de prévention.

MÉTHODE

Une démarche obligatoire basée sur 5' de mobilités par jour travaillé adaptés aux familles de métiers pour tous les salariés d'une entreprise industrielle (n=250) a été mise en place.

Les indicateurs suivis pour mesurer les résultats sont :

- ✓ Taux de salariés bénévoles formés pour devenir animateurs internes
- ✓ Taux de fréquence* (TF) et taux de gravité** (TG) des accidents du travail (AT) depuis 2019
- ✓ Risques relatifs des AT entre 2 années de référence : 2022 (année complète avec protocoles d'exercices physiques) par rapport à 2019 (année complète sans protocoles d'exercices physiques et non impactée par l'épidémie de covid)
- ✓ TMS déclarés au cours des 5 dernières années.

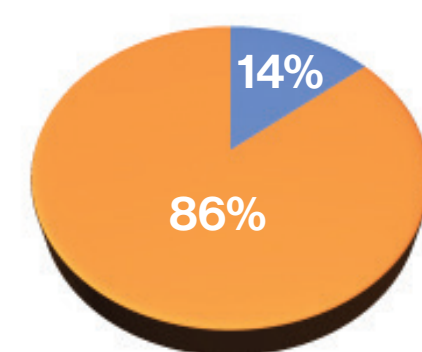


Communication interne et appel à candidatures pour devenir animateurs internes

* (Nombre des accidents en premier règlement/heures travaillées) x 1 000 000
** (Nombre des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

RÉSULTATS

Fig. 1 : taux d'engagement des salariés au travers du pourcentage des salariés formés en tant qu'animateurs internes



● Salariés animateurs internes
● Autres salariés

Fig. 2 : niveau d'activité de l'entreprise au travers du total des heures travaillées et total des salariés (hommes/femmes)

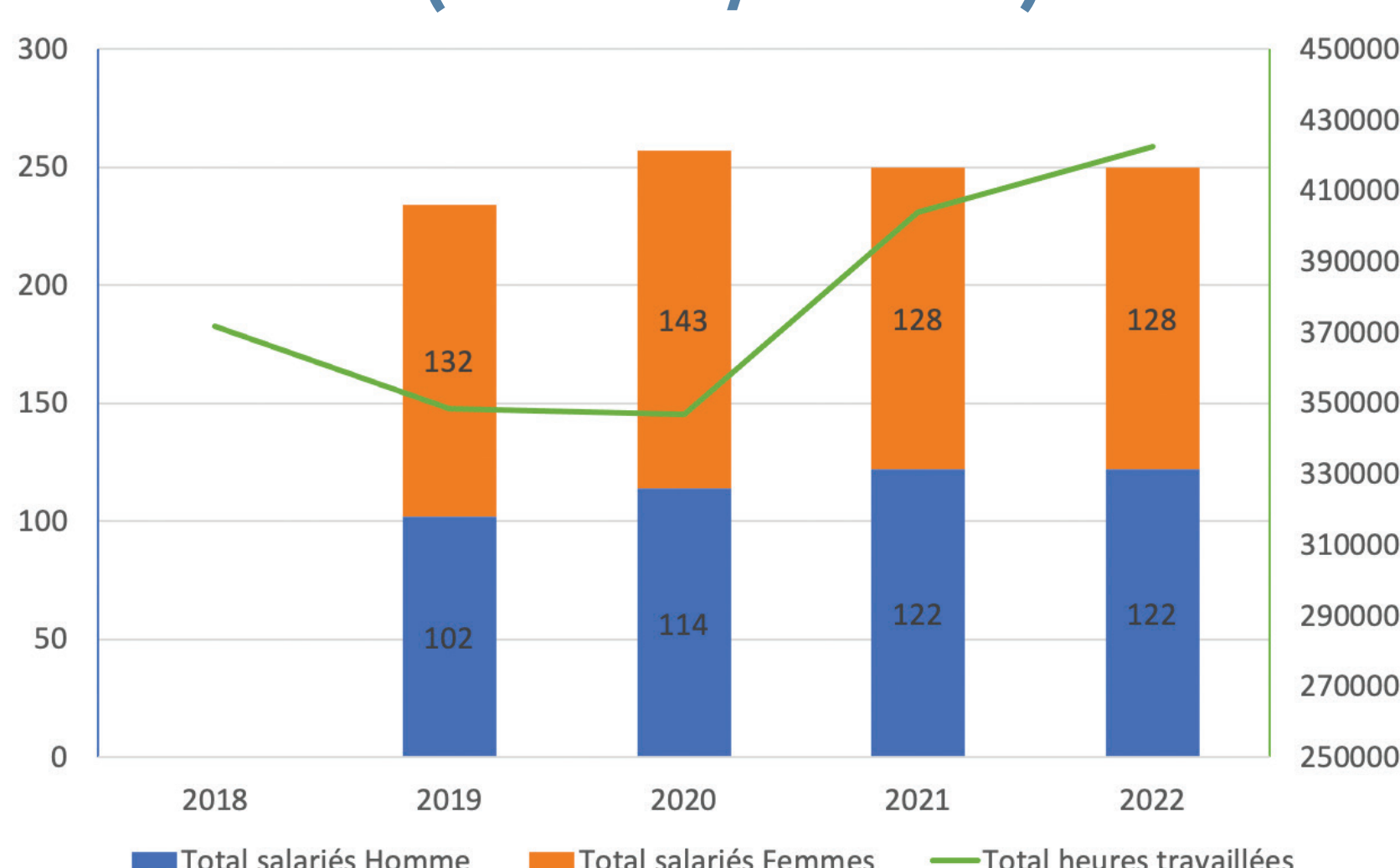
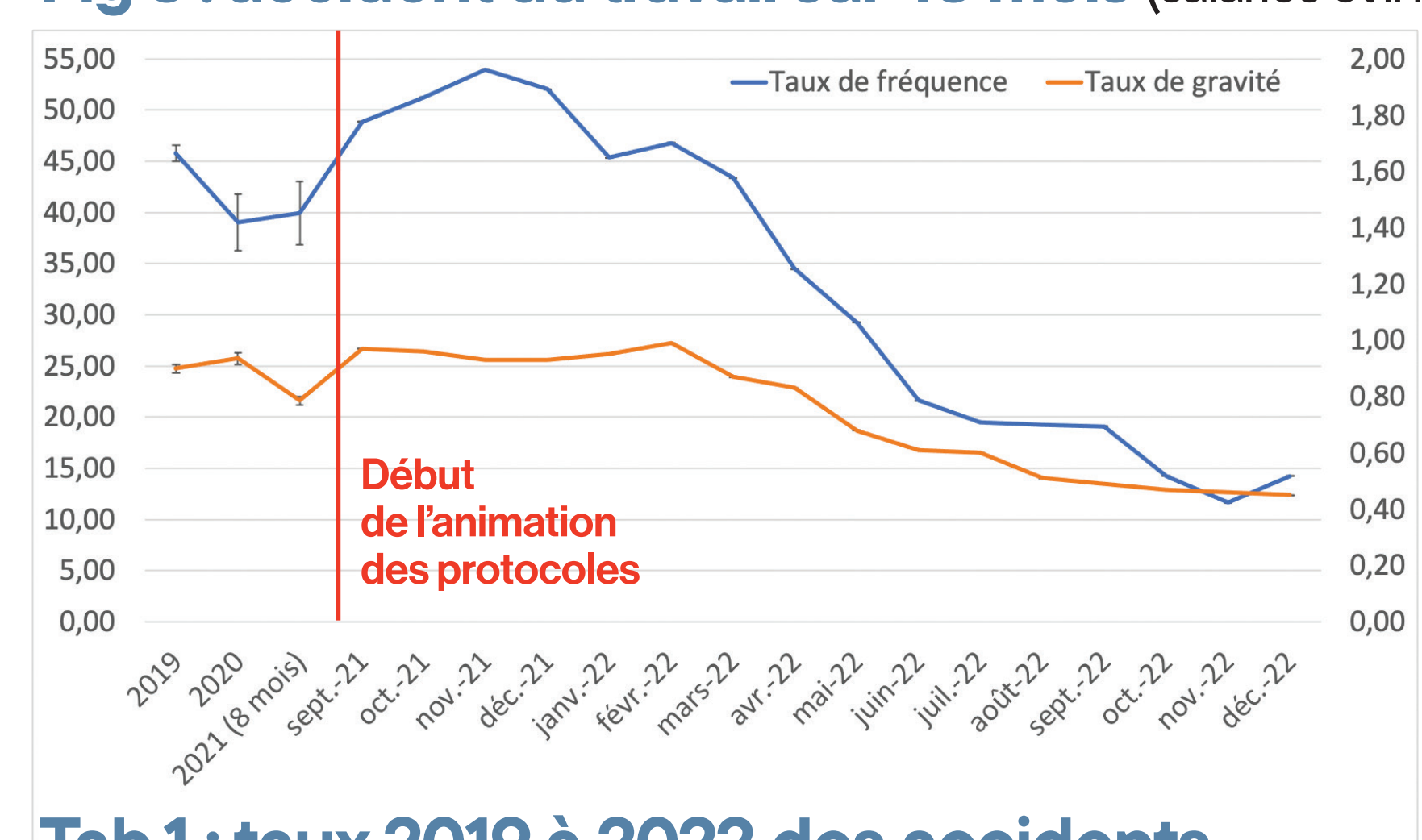


Fig 3 : accident du travail sur 48 mois (salariés et intérimaires)



Tab.1 : taux 2019 à 2022 des accidents du travail, accidents du travail mineurs et TMS (salariés et intérimaires), et risques relatifs (RR) 2022/2019 (2 années de référence sélectionnées).

	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Risque relatif 2022/2019
Accidents du travail*	8,5 %	4,3 %	9,6 %	4,0 %	0,47
Accidents du travail mineurs	76,1 %	52,5 %	27,2 %	26,8 %	0,35
TMS	3,4 %	0,4 %	0,0 %	0,0 %	0,00

* avec et sans arrêt de travail, hors accidents de trajet

DISCUSSION ET CONCLUSION

La proportion des animateurs internes semble témoigner d'un intérêt au protocole de prévention et d'une appropriation de la démarche par les salariés.

Par ailleurs, il semblerait que 5' de mobilités tous les jours travaillés permettent de réduire les AT (TF divisé par 3,6 et TG divisé par 2,13 en 15 mois)

et les TMS dans cet environnement industriel.

Ces résultats sont à mettre en balance avec les autres mesures de prévention initiées sur la même période : règles d'or de sécurité (une manifestation par mois), des sensibilisations thématiques ponctuelles, ainsi que quelques aménagements ergonomiques (tables élévatoires de manutention notamment).

Au-delà de l'aspect technique, le succès de la démarche proposée a été possible grâce à l'implication de l'ensemble des salariés et de l'équipe dirigeante, ainsi qu'à une communication avant, pendant et après au sein de l'établissement pour expliquer et promouvoir cette démarche. D'autres études sont nécessaires pour conforter ces résultats, mesurer l'évolution des indicateurs présentés et suivre l'engagement des salariés sur le long terme.

OBJECTIFS

Les objectifs de l'étude sont d'évaluer la faisabilité et l'acceptabilité d'un protocole d'activités physiques préventives constitué de 5' de mobilités corporelles et d'en présenter les résultats préliminaires à 15 mois.

- ✓ Mobilité articulaire
- ✓ Tonification
- ✓ Souplesse



RÉFÉRENCES

1. Luger T. et al. Cochrane Database of Systematic Reviews. 2019(7).
2. Moreira-Silva I. et al. Workplace Health & Safety. 2016;64(5):210-222.
3. White M. et al. The International Journal of Occupational and Environmental Medicine. 2016;7(2): 61-74.

Contact

laurent.tarin@univ-tlse3.fr
sophie.garnier@univ-tlse3.fr

Présenté à ACAPS 2023